

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 19 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi dix-neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 13 avril 2021

Affichage :

Du mercredi 21 avril
au lundi 21 juin 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M.BARD Denis ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

M.Jean-Michel LE GUENNEC est nommé secrétaire de séance.

Mme Anaïs GORIN, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 avril 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

44-2021 - Augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'agent d'entretien des bâtiments

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2019-64 du 20 juin 2019 créant le poste d'agent d'entretien des locaux à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Thorigné-Fouillard,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 30 mars 2021,

Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 07 avril 2021,

Vu l'avis du bureau en date du 29 mars 2021,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant,

Considérant le besoin relatif à la prise en charge des enfants au sein de la halte-crèche,

Il est proposé d'augmenter de 24 heures à 28 heures hebdomadaires, le poste d'agent d'entretien des bâtiments,

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la Loi n° 84-53 précitée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le conseil municipal décide :

- **D'augmenter la durée hebdomadaire du poste d'agent d'entretien des bâtiments de 24 à 28 heures à compter du 1^{er} mai 2021,**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants,**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gaël LEFEUVRE

